



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 4 avril 2024

DEPARTEMENT

LOT et GARONNE

ARRONDISSEMENT

NERAC

CANTON

NERAC

Nombre de conseillers

en exercice : 29

Présents : 20

Votants : 28

OBJET :

Versement d'une avance
remboursable – Budget annexe
« Production d'Energies
Renouvelables »

N° 051/2024

L'an deux mille Vingt-et-Quatre, le 4 avril à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune de NERAC était assemblé en session ordinaire, à la Mairie, après convocation légale en date du 29 mars 2024, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

Étaient présents : Monsieur LACOMBE, Maire, Mmes et MM. DUFAU, BUSQUET, SANCHEZ, CASEROTTO et GELLY Adjointes au Maire, Mmes et MM. ARNAUNE, BOZZELLI, DAVID, VICENTE, GOLFIER, BES Conseillers Délégués, Mmes et MM. ESSERTEL, MEDECIN, TUFFERY, BERTHOUMIEU, TAROZZI, GARBAY, GOUJON et GREGOIRE Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

Madame IBN-SALAH qui a donné pouvoir à Madame BUSQUET.
Madame SERRES-SOLANO qui a donné pouvoir à Monsieur GELLY.
Madame DESSAINTS qui a donné pouvoir à Monsieur LACOMBE.
Madame VILLEREGNIER qui a donné pouvoir à Madame CASEROTTO.
Madame TESSARIOL qui a donné pouvoir à Madame MEDECIN.
Monsieur DULOARD qui a donné pouvoir à Monsieur TAROZZI.
Madame FONTANEL qui a donné pouvoir à Monsieur DAVID.
Madame PRADO qui a donné pouvoir à Monsieur SANCHEZ.
Monsieur BARRERE.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Madame MEDECIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.

L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur. La liste des délibérations de la séance du 14 mars 2024 a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

RAPPORTEUR : Monsieur SANCHEZ

Monsieur Le Maire rappelle que par délibération en date du 30 novembre 2023, le Conseil Municipal a voté la création d'un budget annexe « Production d'énergies renouvelables ». Ce dernier est destiné à prendre en compte la création d'un nouveau service de production d'énergies renouvelables avec la pose de panneaux photovoltaïques sur les toitures de différents bâtiments ou d'autres installations de productions d'énergies ou de chaleur à venir.

Compte-tenu de la possibilité de revente d'électricité produite, la gestion de telles installations nécessite la création d'un Service Public Industriel et Commercial (SPIC).

AR Prefecture

047-214701955-20240404-DEL0512024-DE
Reçu le 15/04/2024

Le budget prévisionnel présenté pour la première fois cette année doit prévoir une phase d'études qui précède les travaux d'installation d'équipement de production d'énergie renouvelable. A terme, il devra constater la recette de revente d'électricité mais pour l'heure, il faut engager des dépenses pour réaliser ces études préalables qui seront compensées par une avance remboursable du budget principal de la ville vers ce budget annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Vu la délibération du Conseil Municipal du 30 novembre 2023
Considérant l'avis du Comptable Public
Considérant l'exposé du Maire
Après en avoir délibéré
DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE VERSER** une avance de 20 000 € du budget principal de la Ville vers le budget annexe « Production d'Energies Renouvelables ».
- **DE DIRE** que le remboursement de cette avance par le budget annexe « Production d'Energies Renouvelables » au budget principal de la ville devra intervenir au plus tard le 31 décembre 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

*Certifie conforme et exécutoire
compte tenu de la réception en Sous-
mairie de Nérac le
Et de la publication à Nérac le*

Le MAIRE,



Le SECRETAIRE DE SEANCE,